

EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL, QU'ADVIENDRA-T-IL DE MA RÉMUNÉRATION ?

ATOUT PREV

GARANTIT JUSQU'À 100%

- ▶ DE VOTRE TRAITEMENT⁽¹⁾
- ▶ DE VOS PRIMES⁽²⁾

DU 1^{ER} MARS AU 30 AVRIL 2022

2 MOIS OFFERTS⁽³⁾



**1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS
DU SERVICE PUBLIC**

ASSURÉMENT HUMAIN

Jean-François,
infirmier.

(1) Le contrat Atout Prev garantit l'indemnisation de la perte de votre traitement en cas d'arrêt de travail suite à maladie ou à accident lorsque vous êtes à demi-traitement. En formule «Fonctionnaires», les taux de 100% en formules 2 et 3 et de 80% en formule 1 intègrent le maintien de 50% de traitement par l'employeur public.

(2) En formule 2 et formule 3 «Fonctionnaires», le contrat Atout Prev garantit l'indemnisation de la perte de vos primes et indemnités en cas d'arrêt de travail suite à maladie ou à accident. Vous pouvez choisir de garantir un montant de primes variant de 20% à 70% du traitement mensuel garanti en formule 3 et de 10% en formule 2.

(3) Offre valable du 1^{er} mars au 30 avril 2022 à la souscription d'un contrat Atout Prev avec un engagement de 12 mois minimum. 2 mois déduits de la 1^{ère} année de cotisation. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours. Voir conditions et détails des offres dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr

Le contrat Atout Prev vient compléter les garanties délivrées par le C.G.O.S. (Comité de Gestion des Œuvres Sociales des établissements hospitaliers publics) à ses adhérents agents hospitaliers. Conditions et limites de notre contrat Atout Prev en agence. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z. Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GMF VIE et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

Le contrat Atout Prev est un contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'A.D.A.C.C.S. (Association des Adhérents de Contrats Collectifs Santé régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Siège social : 86-90 rue Saint-Lazare 75009 Paris), auprès de GMF ASSURANCES et GMF VIE.